

L'INSTN fait son CEEDD - Le comité d'éducation à l'environnement et au développement durable souhaité par la convention citoyenne pour le climat mis en place dans un établissement d'enseignement supérieur



7 juin 2022 par [INSTN DDRS Témoignages](#) 161 visites

Organiser n'est pas agir ! Et pourtant l'organisation est indispensable pour partager, juger, décider, suivre les actions, surtout pour un sujet aussi complexe que le développement durable et la responsabilité sociétale.

Pour cela, l'INSTN, l'école de spécialisation des énergies bas carbone et des technologies pour la santé, vient de créer son comité d'éducation à l'environnement et au développement durable (CEEDD) en adaptant, à un établissement d'enseignement supérieur, une recommandation de la convention citoyenne pour le climat.

Le CEEDD de l'INSTN reprend les missions définies pour les établissements scolaires par la Convention citoyenne pour le climat (CCC), en les adaptant à notre établissement d'enseignement supérieur (ESR) et organisme de formation continue. Les règlements et missions du CEEDD de l'INSTN sont l'objet d'un document de référence joint à cet article.

Pour adapter les missions des CEEDD aux ESR, il est nécessaire d'inclure deux évolutions. La première correspond aux différences de mission entre les établissements scolaires qui éduquent des citoyens et les ESR, tout particulièrement les écoles de spécialisation comme l'INSTN, qui forment des professionnels. La seconde correspond à un élargissement de la mission, de façon à englober des attentes plus larges. La convention citoyenne pour le climat s'est attachée à apporter des réponses à l'urgence climatique et aux mesures à mettre en place pour répondre aux engagements des Accords de Paris. Nous entendrons ici « développement durable » dans un sens plus large, en intégrant les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU. Ils incluent les réponses au changement climatique mais aussi à la responsabilité sociétale.

Avant tout, l'INSTN est un établissement d'enseignement supérieur et un organisme de formation dont la spécialisation principale, pour plus de 80 % de son activité, a trait aux énergies bas carbone. L'école porte ainsi, dans le fondement même de ses thématiques, une forte implication dans le développement durable. L'INSTN est l'une des onze écoles du Réseau des écoles supérieures du développement durable du Ministère de la transition écologique. Elle participe ainsi activement au développement des connaissances, des compétences et à l'implication des apprenants sur des objectifs prioritaires de développement durable tels qu'ils sont définis par l'ONU. La lutte contre le réchauffement climatique constituera ainsi une priorité pour l'INSTN compte-tenu de son positionnement d'école de spécialisation des énergies bas carbone.

Les trois premières missions du CEEDD de l'INSTN sont directement dérivées des missions approuvées par la CCC :

1. Mettre en place au sein des cinq unités d'enseignement et des départements de l'INSTN un environnement favorable à l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
2. Mettre en œuvre des programmes d'enseignement à l'environnement et au développement durable destinés à développer les connaissances des étudiants à l'égard des problématiques environnementales et de ses solutions ;
3. Développer l'implication des apprenants à la mise en œuvre de solutions leur permettant de développer la prise de conscience et le sens des responsabilités.

Ces trois premières missions sont complétées par des missions spécifiques à l'INSTN. Le CEEDD se définit comme une instance de conseil et de suivi des actions à mettre en place pour obtenir la labellisation DDRS en 2025. L'évaluation DDRS examine, entre autres, l'impact environnemental du fonctionnement de l'établissement. Le suivi et la diminution régulière de cet impact environnemental font partie des missions du CEEDD comme tout ce qui relève de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Pour finir, le Comité sera un lieu d'échanges et de discussions sur la politique à mettre en place à l'INSTN au regard de la politique de développement durable de son organisme de tutelle, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

Aux trois premières missions, on ajoute donc :

4. Mettre en place et le suivi des actions nécessaires à l'obtention de la labellisation DDRS ;
5. Réduire l'impact environnemental de l'INSTN ;
6. Conseiller les instances INSTN pour toutes les questions relevant du développement durable ;
7. Appliquer la politique développement durable du CEA à l'INSTN.

Ce conseil associe des personnels de l'INSTN, du CEA ainsi que des représentants étudiants qui pensent finalement qu'organiser c'est déjà agir.

Licence : [CC by-sa](#)

[Contacter l'auteur](#)